



Zones Non Agricoles

Edition **Limousin**

Bulletin disponible sur www.limousin.synagri.com et sur le site de la DRAAF www.draaf.aquitaine-limousin-poitou-charentes.agriculture.gouv.fr

Recevez le Bulletin édition « Limousin » de votre choix gratuitement sur simple demande à nathalie.magnin@alpc.chambagri.fr

N°5

27/09/2016



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
Aquitaine - Limousin
Poitou-Charentes

www.limousin.synagri.com

www.draaf.aquitaine-limousin-poitou-charentes.agriculture.gouv.fr

Animateur filière

Sophie ANRIGO
FREDON Limousin
sophie.anrigo@fredon-limousin.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture Aquitaine
Limousin Poitou-Charentes
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@alpc.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional de
l'Alimentation Aquitaine-
Limousin-Poitou-Charentes
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.

Reproduction partielle
autorisée avec la mention

« extrait du bulletin de santé
du végétal ALPC Zones Non
Agricoles N°05 du
27/09/2016 »



Ce qu'il faut retenir

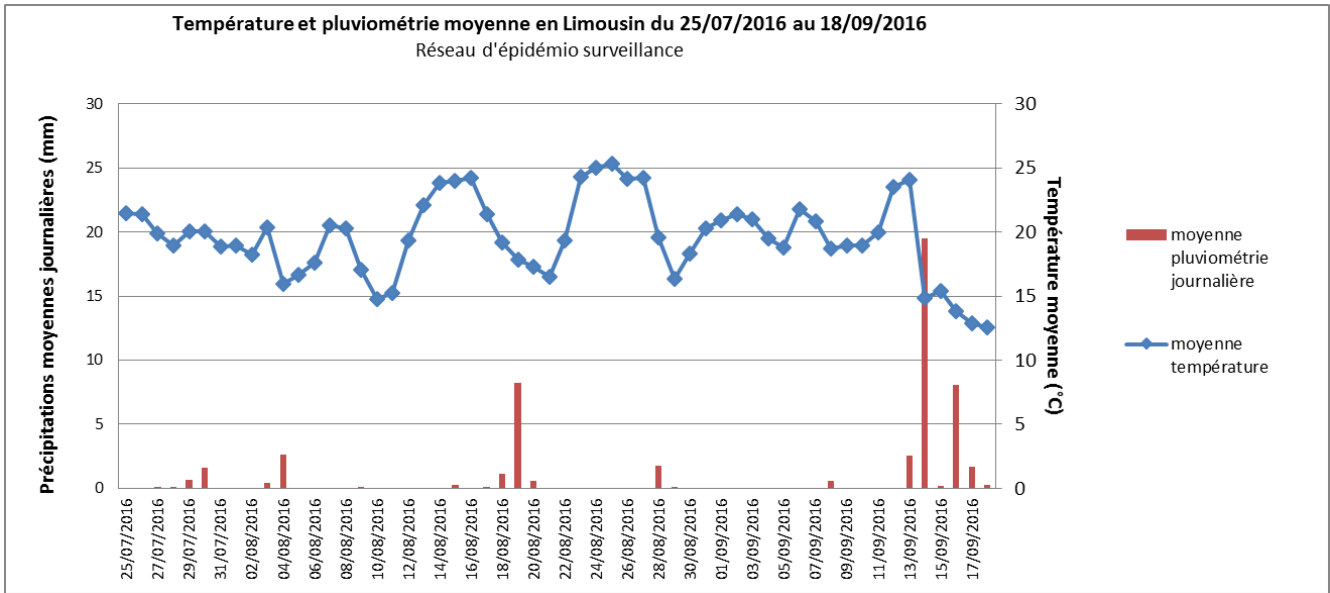
La période du 25 juillet au 18 septembre 2016 a été marquée par des températures élevées et une pluviométrie extrêmement faible.

Ravageurs

- **Tigre du platane** : Les populations de tigre du platane ont augmenté durant les mois de juillet et août en raison des fortes chaleurs. A ce stade de la saison, la chute des feuilles va se poursuivre naturellement, le risque pour les platanes est donc faible.
- **Mineuse du marronnier** : Les conditions météorologiques de l'été ont été favorables au développement de mineuses. Les populations sont importantes et la défeuillaison a commencé depuis plusieurs semaines.
- **Pyrale du buis** : Le risque pour les buis semble actuellement faible. La dernière génération de pyrale s'apprête à passer l'hiver sous forme de chenilles dans des cocons.
- **Processionnaire du chêne** : Il n'y a actuellement plus de risque sanitaire lié aux poils urticants. De plus, nous n'avons pas observé de défoliation précoce, il y a donc peu de risque cette année.
- **Tigre du pieris** : La présence de tigre du pieris peut affaiblir les plantes contaminées. Surveillez l'évolution des populations pour limiter tout risque de défoliation des plants.

Maladies

- **Black rot du marronnier** : L'intensité de la maladie est restée faible. Les marronniers sont déjà affaiblis par la présence de mineuses du marronnier.
- **Taches noires de l'érable** : A ce stade de l'année, tout risque de défoliation précoce est évité.
- **Oïdium du platane** : Des cas d'oïdium du platane ont été observés à une intensité moyenne. Tout risque majeur de défoliation précoce est évité.
- **Oïdium du chêne** : Nous arrivons en fin de période de végétation et la chute des feuilles va stopper l'expansion du champignon.



La période du 25 juillet au 18 septembre 2016 est marquée par une sécheresse très importante et des températures élevées avec plusieurs épisodes caniculaires.

Ces conditions météorologiques particulières sont à l'origine de nombreuses carences pour les végétaux. Ces carences provoquent divers symptômes (dessèchement, défoliation, etc...) qui se confondent avec la présence de certains ravageurs ou la survenue de maladies fongiques. De plus, les carences affaiblissent les végétaux qui deviennent alors plus sensibles aux agressions.

RAVAGEURS

- **Tigre du Platane (*Corythucha ciliata*)**



Éléments de biologie : Cf. le Bulletin de Santé du Végétal ZNA n°1 du 14/04/2016, disponible sous <http://www.limousin.synagri.com/synagri/zone-non-agricole>.

Seuil de nuisibilité : 40 % de la surface foliaire dépigmentée.

Observations du réseau : Des larves, des adultes et de nombreuses déjections de tigre du platane sont observés sous les feuilles de platane à Tulle (19), Malemort-sur-Corrèze (19), Ayen (19), Saint-Junien (87) et Limoges (87) à des intensités moyennes à élevées atteignant 12 tigres par feuille en moyenne à Saint-Junien (87). Des piqûres de dépigmentation sont également visibles sur les feuilles.



Tigre adulte et piqûre de nutrition sur les feuilles
(Crédit Photo : S.ANRIGO – FREDON Limousin)

Evaluation du risque – tigre du platane

Les populations de tigre du platane ont augmenté durant les mois de juillet et août en raison des fortes chaleurs. Les platanes commencent à perdre leurs feuilles. Il s'agit de la conséquence de plusieurs facteurs comme les maladies (anthracnose, oïdium) et stress hydrique et non uniquement de la présence des tigres.

A ce stade de la saison, la chute des feuilles va se poursuivre naturellement, le risque pour les platanes est faible.

Mesures prophylactiques : Eviter les élagages drastiques. De plus, une réflexion sur le choix des essences d'arbres implantées dans les villes doit être menée, surtout pour des arbres d'alignement. Il est conseillé de choisir des variétés plus robustes et résistantes à certains ravageurs et de diversifier les essences d'arbres.

- **Mineuse du marronnier (*Cameraria ohridella*)**

Éléments de biologie : Cf. le Bulletin de Santé du Végétal ZNA n°2 du 23/05/2016, disponible sous <http://www.limousin.synagri.com/synagri/zone-non-agricole>

Observations du réseau



Des mines de mineuses du marronnier sont observées à Vars-sur-Roseix (19), Ayen (19), Saint-Junien (87) et à Limoges (87) à des intensités moyennes à élevées. Le nombre de mines par feuille est en constante augmentation depuis le mois de juin. A Saint-Junien (87), on note une moyenne de 14 mines par feuille au 06 septembre. Actuellement nous en sommes à la 3^{ème} ou 4^{ème} génération de mineuse.



Les conditions météorologiques de l'été ont été très favorables au développement de la mineuse. En effet, plus les conditions sont sèches plus le cycle de développement de la mineuse sera rapide. Ainsi nous pouvons avoir jusqu'à 4 générations par an comme cela sera sûrement le cas cette année.

Une défeuillaison est observée dans la plupart des sites suivis.

Mine et larve de mineuse du marronnier
(Crédit Photo : S.ANRIGO – FREDON Limousin)

Evaluation du risque – mineuse du marronnier

Les conditions météorologiques de l'été ont été favorables au développement de mineuse. Les populations sont importantes et la défeuillaison a commencé depuis plusieurs semaines.

Mesures prophylactiques : Le piégeage mis en place par le réseau d'observation est un moyen de détection des populations de mineuses.

Il consiste à attirer les mâles grâce à la phéromone femelle posée dans le piège. Le mâle se fait piéger croyant avoir trouvé une femelle. Ce système permet de détecter et réguler les populations de mineuses dans nos marronniers. Les nymphes de mineuses passant l'hiver sur les feuilles mortes tombées au sol, il est aussi recommandé de ramasser et d'éliminer la litière de feuilles.

- **Pyrale du buis (*Cydalima perspectalis*)**

Éléments de biologie : Cf. le Bulletin de Santé du Végétal ZNA n°2 du 23/05/2016, disponible sous <http://www.limousin.synagri.com/synagri/zone-non-agricole>

Observations du réseau : De nombreux cas de pyrale du buis ont été observés depuis le début de la saison par notre réseau et particulièrement durant la saison estivale : Saint-Pantaléon-de-Larche (19), Saint-Junien (87), Limoges (87), Bussière-Galant (87), Solignac (87), Oradour-sur-Glane (87) sont touchés. Nous en sommes à la 3^{ème} et dernière génération de pyrale.

La pyrale du buis est actuellement piégée sur plusieurs communes du Limousin avec des pièges delta englués à phéromones. Il est à noter que d'autres papillons que la pyrale du buis peuvent être piégés : notamment la pyrale du houblon et des noctuidés. (cf. photo ci-dessous).



Pyrale du Buis

Papillons de pyrale du buis piégés parmi des pyrales du houblon et des noctuidés – On la reconnaît notamment aux ailes blanches et brunes

(Crédit Photo : Yann DUFLOT – Ville de Limoges)

Evaluation du risque – pyrale du buis

Surveillez attentivement vos buis pour détecter le plus précocement possible la présence de la pyrale du buis. Cependant la dernière génération de pyrale s'apprête à passer l'hiver sous forme de chenille dans des cocons tissés entre les feuilles du buis et ne redeviendra active et nocive pour les buis qu'au printemps prochain.

A cette période, le risque pour les buis semble donc faible.

Mesures prophylactiques : Si l'infestation est détectée précocement, les branches et les feuillages attaqués ainsi que les cocons peuvent être coupés puis portés en déchetterie (le compostage tel quel est à proscrire). Dans le cas d'une forte infestation, l'arrachage permet également de limiter la propagation du ravageur.

• Processionnaire du chêne (*Thaumetopoea processionea*)

Éléments de biologie : La processionnaire du chêne est présente en Europe centrale et du Sud. En France, elle s'observe maintenant dans de nombreuses régions. Les populations évoluent par gradation : l'insecte peut ainsi pulluler trois années de suite avant de voir le nombre d'individus baisser nettement. La processionnaire du chêne adulte a les ailes antérieures grises, plus claires à la base, avec des bandes transversales sombres. Les ailes postérieures sont blanchâtres.

Le papillon est nocturne et vole au cours de l'été, de fin juillet à mi-août. La ponte se déroule en août ; l'insecte passe alors l'hiver sous forme d'œufs. En avril, les chenilles apparaissent, elles sont grises claires avec une bande dorsale noire et mesure jusqu'à 40 mm de longueur. Elles sont très urticantes pour les humains et les animaux.

Elles se dirigent en procession vers les extrémités des rameaux où elles construisent des cocons. Ces nids peuvent être accolés au tronc, suspendus sous une branche ou installés au niveau des coupes d'élagage. Elles s'alimentent jusqu'en juillet des feuilles de chêne provoquant des défoliations puis se nymphosent. Les adultes apparaissent 30 à 40 jours plus tard.



Chenilles : cocon et papillon de processionnaire du chêne
(Crédit Photo : chenilles-processionnaire.fr)

Observations du réseau : Un cas de processionnaire du chêne a été signalé par la mairie de Thouron (87).

Evaluation du risque – processionnaire du chêne

Les poils urticants de ces chenilles peuvent provoquer des allergies graves chez les humains et les animaux. La période de risque se situe entre mai et fin juillet. Il n'y a donc actuellement plus de risque sanitaire.

De plus, les défoliations peuvent entraîner un affaiblissement des arbres voire leur mort en cas d'attaques répétées. Nous n'avons pas observé de défoliation précoce, il y a donc peu de risque cette année.

Mesures prophylactiques

Durant l'été, il est possible de détruire mécaniquement les nids (en se protégeant intégralement - risque d'urtication très fort) ainsi que les œufs sur l'écorce. Un piégeage par phéromone peut aussi permettre de limiter les accouplements de processionnaires du chêne et donc les populations à venir.

NB : Cet organisme nuisible peut faire l'objet d'une lutte obligatoire dans certains départements par arrêté préfectoral. Ce n'est pas le cas en Limousin.

- **Tigre du pieris (*Stephanitis takeyai*)**



Tigre du pieris sur pieris
(<http://insectesjardin56.eklablog.com>)

Éléments de biologie : Cet hémiptère a été découvert en France en Vendée en 2004. Ce sont des insectes piqueurs-suceurs. Les adultes vivent sous le revers des feuilles de plusieurs plantes de terre de bruyère. Ils sucent la sève des plantes créant des piqûres d'alimentation sur la face inférieure des feuilles. Ces dépigmentations affaiblissent sérieusement la plante qui va alors perdre ses feuilles.

Observations du réseau : Des tigres du pieris sur des pieris adultes ont été observés à Montboucher (23).

Evaluation du risque – tigre du pieris

La présence de tigre du pieris peut affaiblir les plantes contaminées. Surveillez l'évolution des populations pour limiter tout risque de défoliation des plants.

Mesures prophylactiques : Lorsque l'attaque n'est pas généralisée il est possible de lutter mécaniquement contre ce ravageur en supprimant les rameaux infestés. Les auxiliaires comme les chrysopes et les punaises prédatrices peuvent limiter le développement des tigres.

De plus, en préventif il faut éviter de tailler systématiquement les plantes car la sève attire les insectes piqueurs suceurs comme le tigre du pieris.

MALADIES

- **Black rot du marronnier (*Guignardia aesculi*)**



Éléments de biologie : Champignon ascomycète qui passe l'hiver dans les feuilles tombées au sol. En avril, les fructifications hivernales libèrent des spores qui vont contaminer les feuilles les plus proches du sol. Les symptômes se traduisent au début par des taches claires de petite taille, parfois translucides et peu visibles sur les folioles. Ensuite, les taches prennent une couleur brune auréolée de jaune, puis suit l'enroulement de la feuille et enfin une défoliation par temps sec.

Tache de black rot du marronnier (Crédit Photo : FREDON Limousin)

Observations du réseau : Des taches de black rot ont été signalées sur les marronniers suivis à Saint-Junien (87) à une intensité faible.

Evaluation du risque – black rot du marronnier

Le champignon prolifère lorsque les conditions météorologiques sont fraîches et pluvieuses au moment de la floraison, il s'agit de la contamination primaire. Ainsi, une première contamination a eu lieu à Saint-Junien (87) au printemps. Le développement du champignon n'a pas été généralisé sur tous les sites suivis et a pu rester inaperçu au début.

En juillet et en août, les conditions étant chaudes et sèches, cela a pu limiter les contaminations secondaires. En effet l'intensité de la maladie est restée faible sur le site contaminé à Saint-Junien.

Les marronniers sont déjà affaiblis par la présence de mineuses du marronnier. En effet, on a observé des défoliations précoces de marronniers en Limousin, mais ce n'est pas uniquement dû à la maladie du black rot.

Mesures prophylactiques : Eviter d'arroser le feuillage des jeunes sujets. Proscrire l'élagage et l'émondage systématique. Ramasser ou composter les feuilles mortes.

• Taches noires de l'érable (*Rhytisma acerinum*)



Éléments de biologie : Cette maladie est causée par le champignon *Rhytisma acerinum*. Les taches commencent à apparaître au début de l'été sur la face supérieure du limbe, les tissus infectés sont d'abord jaunâtres. Du mois d'août jusqu'à la chute des feuilles, une croûte noirâtre granuleuse envahit ensuite le centre des taches. Ces taches sont bordées d'un liseré jaune. Au cours de l'hiver, des organes de fructification (périthèces), se forment dans ces croûtes. Ces périthèces vont libérer des spores au printemps, qui contamineront les nouvelles feuilles, par l'intermédiaire de la pluie ou du vent.

Tache noire de l'érable (Crédit Photo : FREDON Limousin)

Observations du réseau : Plusieurs cas de maladie des taches noires de l'érable ont été observés à Ayen (19) et Ussel (19) avec une fréquence élevée d'environ 90 % et une intensité moyenne.

Sur d'autres sites suivis par le réseau, les érables ne sont pas touchés par la maladie des taches noires.

Les conditions météorologiques douces et pluvieuses du mois de juin ont été favorables à la propagation et au développement du champignon à l'origine de la maladie des taches noires. Cependant la sécheresse estivale a pu ralentir voire stopper la propagation du champignon.

Evaluation du risque – taches noires de l'érable

Le développement de la maladie des taches noires de l'érable peut s'accélérer si les conditions météorologiques à venir sont fraîches et humides. Cependant, à ce stade de l'année, tout risque de défoliation précoce est évité.

Mesures prophylactiques : Le champignon responsable de la maladie passe l'hiver sur les feuilles tombées au sol. Celles-ci sont la principale source de contamination au printemps, il est donc recommandé de ramasser les feuilles mortes et de les détruire au fil de l'été et à l'automne. Cette mesure permettra de réduire l'inoculum du champignon et de limiter les risques d'infections.

• Oïdium du platane (*Microsphaera platani*)



Éléments de biologie : Cf. le Bulletin de Santé du Végétal ZNA n°3 du 30/06/2016, disponible sous <http://www.limousin.synagri.com/synagri/zone-non-agricole>

Observations du réseau : Des cas d'oïdium du platane ont été observés à Malemort-sur-Corrèze (19) et Ayen (19) à une intensité moyenne.

Oïdium du platane
(Crédit Photo : Sophie Anrigo – FREDON Limousin)

Evaluation du risque – oïdium du platane

L'oïdium du platane fluctue en fonction des conditions météorologiques. A ce stade de l'année tout risque majeur de défoliation précoce est évité.

Mesures prophylactiques : Supprimer les jeunes pousses oïdiées ainsi que les feuilles mortes.

• Oïdium du chêne (*Microsphaera alphitoides*)



Éléments de biologie : Cf. le Bulletin de Santé du Végétal ZNA n°3 du 30/06/2016, disponible sous <http://www.limousin.synagri.com/synagri/zone-non-agricole>

Observations du réseau : Présence d'oïdium sur chêne à Limoges (19), Vars-sur-Roseix (19) et Ussel (19) à une fréquence élevée et une intensité moyenne.

Ces sites sont contaminés depuis le printemps où les premières contaminations ont pu apparaître grâce à une humidité élevée.

Oïdium du chêne (Crédit Photo : gembloux.ulg.ac.be)

Evaluation du risque – oïdium du chêne

Nous arrivons en fin de période de végétation et la chute des feuilles va stopper l'expansion du champignon.

Mesures prophylactiques : Eliminez les feuilles atteintes.

PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

• Ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*)

Description

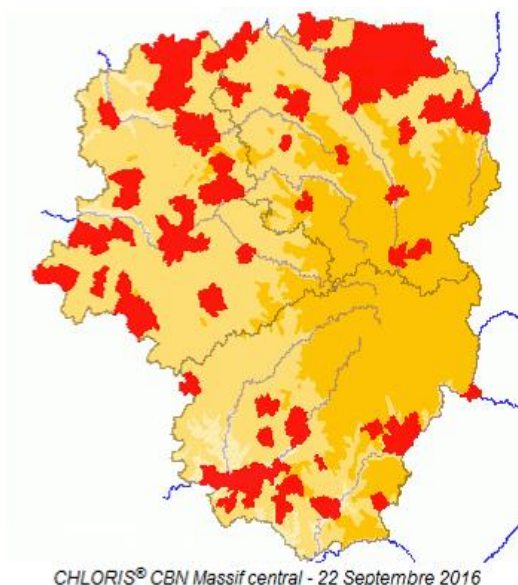
L'ambroisie à feuille d'armoise est une plante herbacée annuelle de 30 cm à 1m de haut, au pollen très allergène, originaire d'Amérique du Nord. À partir de la fin du XIXe siècle, elle a été introduite en Europe où cette plante est devenue indésirable car invasive et provoquant des allergies graves.

Les fleurs d'ambroisie à feuille d'armoise sont petites et verdâtres en forme de coupe renversée, insérée sur la partie terminale de la tige. Les feuilles sont découpées, opposées, vertes sur les deux faces, velues à presque glabre, de forme triangulaire et profondément découpée jusqu'à la nervure. Les tiges sont également velues devenant rougeâtre à la floraison, ramifiées à la base. Les fruits sont petits, de 4 à 5 mm de long, cylindrique et presque lisse.

Propagation : La multiplication de la plante se fait par dissémination des graines par l'eau, les oiseaux ou les activités humaines.

Habitat : Cette plante s'implante notamment dans les milieux perturbés par l'homme (friches, talus, chantiers de construction), il s'agit d'une espèce pionnière, opportuniste ne supportant pas la concurrence d'une végétation dense.

Observations du réseau : Cette plante est observée sur les 3 départements du réseau.



Carte de répartition par commune de l'ambroisie à feuilles d'armoise en Limousin
(Source : CHLORIS® CBN Massif central - 22 Septembre 2016)

Evaluation du risque – Ambroisie à feuilles d'armoise

Le pollen de la plante peut provoquer des réactions allergiques. Il suffit de cinq grains de pollen par mètre cube d'air pour que les symptômes apparaissent. Cela se traduit par un rhume des foins survenant d'août à octobre, rhinite, conjonctivite, trachéite, mais aussi asthme. Dans les régions les plus touchées par l'ambroisie, nous sommes actuellement en période de risque allergique important du au pollen d'ambroisie.

En Limousin, le risque est encore limité.

Mesures prophylactiques : Supprimer la plante par arrachage dès son identification, ne jamais transporter ou semer, ne jamais transporter de terre à partir de zones contaminées par la plante. Lorsque la plante est installée, procéder à un arrachage manuel avant la floraison, sur les petites surfaces de densité moyenne. Sur de plus grandes surfaces envahies, la fauche, le broyage ou la tonte peuvent être appliqués pour limiter la production de pollen et de graine. Dans tous les cas, intervenir avant la floraison de la plante et avec un équipement de protection adapté (gants et masques contre les pollutions et pollens).



Ambrosie à feuille d'armoise
(Crédit photo : <http://www.ambrosie.info>)

Pour plus d'informations : <http://www.plantes-exotiques-envahissantes-limousin.fr/>

Prochain bulletin : octobre

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal d'Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes Zones Non Agricoles sont les collectivités du Limousin : les communes de Boussac-Bourg, La Souterraine, Saint-Junien, Limoges, Bellac, Ussel, Ayen ainsi que l'EPLEFPA de Brive-Voutezac, l'IFCE de Pompadour et la FREDON Limousin.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture le Ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".